

LES ACTES DES RENCONTRES SENS LAB 2016

LES 17 & 18 JUIN 2016

CITÉ DES SCIENCES ET DE L'INDUSTRIE - PARIS



RÉUSSIR AVEC UNE DÉFICIENCE SENSORIELLE



Fondation
Harmonie
solidarités

UN ÉVÉNEMENT LABELLISÉ

30

30 ans
Cité



Conférence "Accès à l'information et à la communication"

Dans une société où les canaux de communication se multiplient, l'accès à l'information reste encore un enjeu majeur pour la réussite des jeunes avec un déficit sensoriel. Quelles sont les actions entreprises ou à entreprendre pour favoriser l'accès aux médias de masse des jeunes avec un déficit sensoriel ? Quelles stratégies doivent-ils aujourd'hui mettre en place pour contourner les problématiques d'accessibilité des outils de communication ?

Intervenants : Sandrine Babak AVAMÉTRIE, Marie-Renée HECTOR GIAA, Mélanie JOACHIMIAC UNADEV , Laurène LOCTIN Fédération nationale des sourds de France, Manon PETIT ROGER, Pierre MARRAGOU FÉDÉEH (animateur), Saïd TAMGALTI FÉDÉEH (animateur)

Pierre MARRAGOU

La thématique de cet après-midi : l'accès à l'information sous toutes ses formes et dans tous les buts. C'est l'accès à la lecture, l'accès à l'information audiovisuelle, aux programmes télévisés. Nous avons avec nous une série d'intervenants qui vont pouvoir échanger sur cette thématique.

Autour de la table, Marie-Renée Hector, présidente du GIAA. C'est une association qui agit pour l'intégration des aveugles et des malvoyants dans tous les aspects de leur vie. Elle est là pour nous parler de l'accès à la lecture, du projet de bibliothèque numérique francophone accessible, et de toutes les problématiques d'accès à la lecture.

Également avec nous, Mélanie Joachimiak, de l'UNADEV. Elle viendra nous présenter le programme qui apporte un soutien aux médiathèques pour leur permettre de rendre des services accessibles aux déficients visuels.

Saïd TAMGALTI

Il y a des déficients auditifs qui représentent 3 associations. Il y a Laurène LOCTIN qui représente la Fédération nationale des sourds de France et journaliste à L'œil et la main, puis Sandrine BABAK qui a créé une application qui s'appelle AVAMÉTRIE; et la troisième personne est Manon PETIT qui est stagiaire chez l'équipe et a créé l'application ROGERVOICE.

Laurène LOCTIN

Bonjour à vous tous. Je me présente : je suis Laurène. Je viens en tant que représentante de la commission étudiante de la Fédération nationale des sourds de France. Son objectif pour toute la France, pour toutes les personnes sourdes, qu'elles soient des personnes qui oralisent ou qui s'expriment en langue des signes, etc. est de protéger cette langue des signes qui est une langue fragile et qui peut disparaître à tout moment. On a plusieurs combats, plusieurs vues d'ensemble.

Au sein de la fédération, il y a plusieurs commissions. Au sommet, il y a la fédération qui est chapeauté par le conseil d'administration, un conseil national. Ensuite, il y a différentes sections : les jeunes, les seniors, avec différentes activités. Et encore, de plus petits comités qui interviennent sur différentes thématiques que nous défendons.



Comme je vous le disais, dans cet organigramme, il y a les étudiants. En leur sein, il y a six personnes sourdes, des étudiants sourds qui composent ce petit comité qui a pour objectif de : présenter, réfléchir à quelle est la place des étudiants sourds au sein de l'université ? À quels droits ils ont accès par rapport à leurs envies, à leurs besoins ? Si par exemple, une personne sourde veut faire des études, quels sont ses rêves ? Quel avenir en tant que sourde elle peut espérer au sein de la société ?

Ce sont toutes ces demandes et ces interrogations que nous développons, et qu'ensuite nous présentons à l'administration et aux pouvoirs publics pour justement qu'il y ait un accès parfait. On est un peu sur deux ponts, avec des critères. On essaie de faire changer ces critères pour qu'il y ait une meilleure égalité entre les étudiants sourds et les étudiants entendants.

Le problème majeur est sur cette déficience auditive et puis sur la langue. La langue nous le connaissons, c'est la langue des signes qui est vraiment très importante pour nous. C'est une langue naturelle avec laquelle nous sommes nées et qui nous permet de nous développer.

À l'université, il ne faut pas oublier qu'il y a des adaptations spéciales et concrètes qui sont proposées, des technologies nouvelles qui sont mises en place comme les télétranscriptions. Tout à l'heure, on a parlé de l'accessibilité mais il est important de penser à cette aide humaine, cette valeur qui est la présence d'interprète en langue des signes qui nous permet de compléter et d'avoir un accès parfait à l'information.

Pour les sourds à l'école, chaque sourd est différent. Il y a des écoles de scolarité bilingue qui sont écrites en français plus des cours en langue des signes. Il y a aussi des sourds qui sont en intégration, où tout se passe à l'oral. Il va faire l'effort d'arriver à labialiser et à comprendre. Il y a des écoles plus spécialisées où il y a différents compléments de modules avec des soins, des santés, etc. Il y a différents dispositifs d'éducation qui sont mis en place pour les sourds. Une fois que les sourds arrivent à la fin de cette scolarité, ils n'ont pas forcément un niveau identique. Intégrer les études supérieures devient très compliqué. C'est pour cela que la commission étudiante de la FNSF est là pour permettre une meilleure intégration.

Cela fait dix ans que nous existons, mais cela n'a pas toujours été très actif. Il y a des périodes « plus dormantes ». Au départ, la langue des signes n'était pas très répandue. Il n'y avait pas de grande ouverture, c'était encore une langue minoritaire. Petit à petit, elle s'est développée. L'accessibilité s'est mise en place. La communication était plus facile notamment grâce à la présence d'interprètes en langue des signes. Les sourds ont pu ainsi aller dans différents niveaux, et se battre. C'est justement pour cela que la commission a été utile.

Il y a également de nouveaux outils qui sont apparus et qui nous permettent également une meilleure accessibilité. La FÉDÉEH, avec qui nous avons eu un contact, a vraiment été très utile et nous a aidé, à pouvoir mieux montrer nos envies, nos besoins, communiquer et nous présenter. J'espère que cela va continuer et que notre combat va continuer pour qu'il y ait une meilleure reconnaissance de la langue des signes et pour qu'également les personnes sourdes soient mieux intégrées dans les entreprises par la suite. Parce que nous, on a des envies bien évidemment. On veut progresser dans les études. On veut pouvoir monter même si ce n'est pas toujours évident.

Quand je vois les personnes aveugles, l'avancement, le combat qu'elles ont mené et l'action qu'elles ont faites, vraiment je suis très envieuse et admirative. C'est concrètement ce que nous espérons



pouvoir faire. J'espère que dans l'avenir nous aurons le même combat. C'est un modèle qu'il faut suivre. Je vous remercie.

Pierre MARRAGOU

Quelques questions dans la salle ?

Participant salle 1

Il se trouve que je suis très malvoyant. Après le discours que je viens d'entendre, je ne diviserai pas les handicaps, mais les associerai. Surtout que siégeant au sein au CNCPH, je suis aussi là pour défendre la multiplicité du handicap qui ne doit pas être opposée, mais associée. Je contredirais ce qu'il vient de s'être dit. Effectivement, je peux appuyer sur le fait qu'il est difficile de suivre des études quand on est malentendant ou sourd, particulièrement en études supérieures. Il n'en demeure pas moins qu'il est tout aussi difficile pour les personnes malvoyantes et aveugles de le faire.

Pour information, il a été proposé ici même, hier matin, dans un débat qui a eu lieu au même endroit que la langue des signes puisse devenir la seconde langue vivante. Je suppose que cela est une des choses qui peuvent intéresser les malentendants et les sourds et peut-être même d'autres personnes qui peuvent apprendre à parler avec elles par ce moyen.

Laurène LOCTIN

Je suis tout à fait d'accord avec vous, effectivement. Mais les sourds, il y a deux problèmes, il n'est pas unique. Il y a un problème de la surdit  et un problème de la langue qui est une langue minoritaire.

En fait, la langue des signes pour nous n'est pas une deuxième langue. C'est notre première langue. C'est notre première langue vivante. Nous sommes nées avec la langue des signes. C'est notre langue naturelle. Aujourd'hui la reconnaissance de la langue des signes n'est pas bonne. C'est pour cela que l'on ne peut pas avoir accès à l'université ou à l'enseignement, puisque l'on ne peut pas avoir accès à cette langue d'enseignement.

Il faut que l'on se batte pour la reconnaissance de cette langue des signes et aussi par rapport à notre surdit  et à nos besoins. Comment, à partir de ces deux combats, le combat sur la langue puis le combat sur notre surdit , et comment pouvoir s'en sortir ? C'est sur ces deux combats que l'on doit se battre. C'est pour cela que la situation peut être plus compliquée.

Participant salle 1

Et pourquoi ?

Parce que si la langue des signes est difficile à être connue et reconnue, l'accès à tous les logiciels, à tous les sites internet et tout ce qui est électronique pour les aveugles et malvoyants est tout aussi compliqué que la reconnaissance de la langue pour l'accès aux études et même le travail.



Marie Renée HECTOR

Je suis Marie-Renée HECTOR et aveugle. Je voudrais quand même répondre à ce Monsieur, qui est malvoyant qu'il ne faut pas mélanger. Il faut que vous compreniez que la difficulté des personnes sourdes est différente de la nôtre. Pourquoi ? Nous avons longtemps échangé, Laurène et moi, grâce à son interprète.

Qu'est-ce qui se passe ? Nous les aveugles, nous naissons avec notre langue, la langue française, la langue des études, la langue des examens, la langue pratiquée par la politique, par l'élite, par tout le monde. C'est donc notre première langue.

Si nous sommes bien enseignés, que nous avons une bonne possession de nos techniques d'écriture et de lecture, l'accès aux études nous est extrêmement plus facile à cause de ces raisons-là.

Après il faut être clair que l'on a des difficultés pour du matériel technique, pour ajuster parfois la malvoyance à la lecture. Mais une fois que l'on a le matériel technique, il reste à ce que les sites soient conçus pour être accessibles. Ce sont des difficultés techniques que nous avons et pas des difficultés de communication.

Pierre MARRAGOU

J'ai une question pour Laurène. Nous avons noté ces dernières années des progrès encourageants sur l'utilisation de la langue des signes à la télévision. Il y a encore du boulot. Mais il y a des signes encourageants. Vous n'y êtes pas pour rien. Je sais qu'il a fallu que les sourds et les malentendants se battent pour que l'on y arrive. Est-ce que ce sont des signes qui sont encourageants pour les autres sujets notamment l'accès à l'information à l'école et à l'université ?

Laurène LOCTIN

Vous avez une bonne question. C'est vrai que l'on a toujours ce problème sur la discrimination et l'oppression. À chaque fois que l'on veut essayer un peu de sortir de notre situation, on nous rabaisse.

Concernant l'accessibilité, ce qui est important par rapport à la langue des signes, est qu'on progresse. Effectivement, cela va mieux, c'est positif mais il y a aussi le problème des budgets. Aujourd'hui à l'école il n'y a plus de budget.

Pour l'interprétariat, il y a un an, le budget alloué par l'AGEFIPH était à peu près 24 000 € en moyenne. Or cette somme équivaut à trois mois uniquement d'interprétariat. Cela veut dire que la personne sourde ne pouvait suivre des études que pendant trois mois. Après le reste de l'année, il n'y avait plus assez d'argent pour payer les interprètes.

Vous avez un rêve, vous voulez faire des études et concrètement vous ne pouvez pas le faire, parce que les budgets ne suivent pas.

Comment est-ce que l'on peut faire ? On est obligé pour pouvoir ensuite avoir un budget de mettre ensemble trois, quatre personnes sourdes sur un même type d'études. Ainsi elles auront assez de budget pour pouvoir payer les interprètes et pouvoir suivre leurs études. Cela veut dire que les personnes sourdes sont obligées de faire des études qui ne les intéressent pas forcément si elles



veulent poursuivre des études. C'est cela les problèmes budgétaires.

La sensibilisation par rapport à la langue des signes et la prise de conscience de l'importance de cette langue sont meilleures. Ce qui est important c'est l'intégration au sein de la société, parce que les gens disent que c'est une belle langue. Mais le problème est que notre identité n'est pas reconnue. Les sourds sont souvent rejetés. On accepte peu le sourd, le sourd est caché. Il n'accepte pas forcément de se montrer ou alors il n'y a pas la langue qui lui permet une reconnaissance. C'est également une source de stress. À l'inverse, cette oppression, cette discrimination font que les sourds aujourd'hui de la société française sont quand même très handicapés.

Avec les écoles spécialisées, l'on est content parce que l'on peut, entre nous, communiquer. Mais le problème est qu'il n'y a pas d'étude faite, de chiffres concrets sur l'éducation des enfants sourds à l'école. Il faudrait un observatoire qui lui permet d'avoir une vision un peu plus concrète et objective de la situation, chose que l'on n'a pas aujourd'hui.

Saïd TAMGALTI

Merci beaucoup Laurène.

Pierre MARRAGOU

Je passe la parole à Marie-Renée Hector.

Marie-Renée HECTOR

Merci Pierre. Je vais essayer d'être brève, de faire une intervention succincte. Comme cela après cela laissera plus de temps pour poser des questions. Je vais commencer par parler de deux choses avant de commencer sur la BNFA.

Je commencerai par parler du problème que rencontrent les déficients visuels, les malvoyants, les aveugles. C'est le problème de l'édition des livres, l'édition adaptée, parce que nous ne pouvons pas aller dans une librairie pour acheter un livre et le lire, il ne nous est pas accessible. Si l'on voit mal ou un peu, on peut peut-être trouver quelques éditions en gros caractère, mais pas toujours. Du coup, on parle souvent dans le monde anglo-saxon, on parle de book famine, la famine de lecture. Parce que le nombre de livres dont nous disposons en format accessible est infime, c'est un tout petit pourcentage. Cela doit être entre 5 et 10 % de ce qui existe.

Le Groupement des intellectuels aveugles et amblyopes (GIAA), qui a commencé à s'occuper des étudiants dès 1949, continue son action. Le premier projet qui a été important pour cette famine de livre a été la création du format DAISY en France avec une autre association Valentin HAÛY. On a travaillé sur le format DAISY. Au début, le format DAISY, qu'est-ce que c'est ? Il s'agit d'un format spécifique qui est proche de l'EPUB 3. L'EPUB 3, c'est le format que l'on trouve maintenant sur les Kindle, sur les liseuses et qui fera que bientôt que beaucoup de livres deviendront accessibles dans ce format-là.

Ce format DAISY s'est développé pour nous. Il permet d'avoir le texte et l'audio en même temps quand il s'agit de format numérique ou fichier numérique. On aura des fichiers en voix de synthèse



qui sont lisibles avec le texte, qui sont également accessibles. Le livre peut être également accessible en format PDF puisque le format DAISY dépend d'un format numérique à la base, un format XML ou un format... Sur ces données techniques, cela peut aussi permettre l'accès à la lecture à des dyslexiques qui peuvent à la fois écouter le livre en ayant le texte sous les yeux.

La BNFA, Bibliothèque Numérique Francophone accessible n'est pas la Bibliothèque nationale de France même si cela commence par BNF. Cette BNFA est née d'un désir de partage d'expertise entre deux associations françaises et une association suisse : l'association BRAILLENET en France, l'association suisse ABA et le GIAA. Nous avons aussi ajouté les fichiers de l'association SÉSAME qui a rejoint le GIAA en 2013.

Cela fait quatre bibliothèques qui se sont regroupées et qui n'en forment plus qu'une. La BNFA n'est pas une association, mais une bibliothèque de téléchargement d'ouvrages. Pourquoi ? Parce qu'en 2012, lorsqu'elle a ouvert, le désir était de passer au téléchargement pour ne plus avoir le support physique du CD.

À qui est accessible cette bibliothèque ? À tous les malvoyants et non-voyants, pour l'instant, avec l'élargissement des lois pour les personnes empêchées de lire. Cela élargira certainement le public dans quelque temps puisque lorsque la loi passera, la nouvelle loi, se sera certainement accessible aux personnes dyslexiques ou à d'autres personnes empêchées de lire. Pour l'instant, ce n'est pas le cas, pas encore.

Comment ? Cette bibliothèque est gratuite. Les livres peuvent être téléchargés gratuitement. Il suffit pour pouvoir en profiter d'avoir le droit à l'exception droit d'auteur, c'est-à-dire la carte d'invalidité ou un certificat médical ou en tout cas quelque chose qui atteste de la difficulté de voir et d'accéder aux livres. Le site d'accessibilité pour la France est bnfa.fr et le site pour les Suisses, bnfa.ch.

Comment lit-on ces livres ? Ces livres peuvent se lire en format DAISY audio, DAISY texte et PDF, mais certains livres sont accessibles en voix humaine uniquement. Ceux qui sont en voix humaine, évidemment, on n'a pas le texte pour l'instant. Cela devrait pouvoir arriver, mais pour l'instant ce n'est pas le cas.

On télécharge, mais pour les lire, il est nécessaire d'avoir, soit un ordinateur pour le PDF, soit de petites machines à lire, de petits lecteurs, sur cartes SD ou sur CD. On peut également, si l'on prend le livre en DAISY texte, le lire avec un terminal braille ou un bloc note de lecture.

Cette bibliothèque est gratuite. Lorsque l'on veut certains livres, lorsque l'on a besoin de livres, on peut aussi soit faire des suggestions à la BNFA directement, soit s'adresser au GIAA, parce que le GIAA complète la BNFA par une offre plus individualisée. La bibliothèque du GIAA n'est pas tout à fait gratuite. Nous faisons des livres à la demande moyennant 55 € par an : une personne peut apporter ces livres chez nous, même des livres un peu complexes, des livres avec des schémas ou avec des descriptions qu'il faut rajouter. Et l'on complète avec un kiosque de revues aussi qui est accessible, qui peut se télécharger moyennant un autre mode de téléchargement, mais qui est adapté aussi.

Nous avons à peu près sur la BNFA près 33 000 ouvrages disponibles : des ouvrages d'études, de psychologie, de philosophie... C'est accessible par auteur ou par titre ou par genre. Lorsque l'on s'inscrit, on obtient un mot de passe. On doit déclarer sur quel appareil on va lire, parce que l'on nous envoie un code spécifique. Une fois que vous avez le mot de passe, vous pouvez télécharger.



Par contre, n'importe qui peut consulter le catalogue de la BNFA sans pouvoir télécharger.

Nous avons des personnes qui n'arrivent pas à télécharger, qui n'ont pas d'ordinateur ou dont l'ordinateur est en panne. Lorsqu'ils viennent vers notre bibliothèque, nous pouvons, sur demande, moyennant ce petit abonnement-là, rendre le service aux personnes qui ont des difficultés en leur mettant des ouvrages sur CD.

Pierre MARRAGOU

Marie-Renée HECTOR a évoqué l'action du GIAA pour faciliter l'accès à la lecture. Nous allons voir une autre facette de ce travail avec Mélanie JOACHIMIAK. Elle va nous parler du rôle des bibliothèques et des médiathèques classiques. Et de la façon dont les associations peuvent les aider à être accessibles, notamment dans les collections.

Mélanie JOACHIMIAK

Je me présente, Mélanie JOACHIMIAK. Je suis aujourd'hui représentante de l'association UNADEV, Union Nationale des Aveugles et Déficients Visuels, basée à Bordeaux. Elle a été créée en 1929 dans le but d'améliorer le quotidien des personnes déficientes visuelles, pour les faire bénéficier des avantages que procure la société de manière égalitaire. Elle agit selon trois missions : l'aide directe envers les personnes déficientes visuelles, vous avez également le soutien de la recherche médicale, et également la sensibilisation auprès d'entreprises, d'écoles pour agir pour l'intégration des personnes déficientes visuelles.

Je reviens à la mission principale qui est l'aide directe aux personnes déficientes visuelles. Au niveau de cette mission, on a eu aussi une mission prioritaire qui est l'accès à la culture et à l'information. C'est pourquoi en 1990, on a créé un service national de formation à distance qui assure un apprentissage des nouvelles technologies de l'information et de la communication. C'est un service national qui est proposé à distance depuis nos différentes antennes régionales avec des formateurs, salariés et bénévoles. Cela, bien sûr, nécessite de disposer d'un matériel technologique adapté parfois très onéreux.

À partir de ce constat, on a donc fait une enquête envers une centaine de médiathèques françaises, municipales notamment, que l'on a sélectionnées selon les grandes préfectures françaises. Sur cette centaine de médiathèques, on a pu s'apercevoir qu'il y avait vraiment un écart au niveau de la mise à disposition de matériel adapté, de l'équipement des médiathèques.

Parti de ce constat, on a fait un appel d'offres vers 70 médiathèques françaises pour proposer un équipement gratuit de ces médiathèques en matériel adapté. En 2014, cet appel d'offres a été lancé. Sur ces 70 médiathèques françaises, nous avons reçu 18 réponses positives. Ce qui semble quand même peu, comparé aux 70 médiathèques que l'on aurait pu équiper. En 2014, on a donc répondu favorablement à 18 demandes de médiathèque. On les a équipés en matériel adapté. Il y a à peu près une dizaine de nouvelles technologies. Je précise que les médiathèques ne sont pas obligées de prendre le pack complet, mais peuvent sélectionner parmi la liste quelques matériels adaptés en particulier.



En 2014, nous avons eu la chance d'équiper 18 médiathèques, de former les personnes sur place qui sont en mesure de recevoir des personnes déficientes visuelles, grâce à notre partenaire qui s'appelle Accès solution, qui amène le matériel sur place, qui forme les personnes, et qui assure le suivi.

L'UNADEV signe avec ces médiathèques, et donc avec les mairies, une convention de trois ans qui permet d'assurer le bon fonctionnement du matériel, mais également le suivi au niveau de la communication. Puisque nous attendons aussi des médiathèques qu'elles communiquent sur leurs matériels pour qu'elles puissent recevoir un maximum de personnes déficientes visuelles et qu'elles puissent profiter de ce matériel qu'elles ne peuvent pas avoir chez elles, par manque de moyen parfois.

En 2015, on en a équipé 15 dont six qui avaient postulé en 2014, mais qui avaient répondu un petit peu tardivement.

En 2016, nous sommes actuellement à 13 médiathèques qui sont en cours d'équipement.

Je pense avoir expliqué ce qu'est le programme qui s'appelle Jules HOURCADE, en référence au poète déficient visuel qui est le fondateur de l'UNADEV en 1929.

Pierre MARRAGOU

L'enquête que vous aviez faite auprès des médiathèques portait-elle uniquement sur la mise à disposition de matériel spécialisé ? Vous êtes-vous aussi intéressés à la présence de collections de livres audio, de livres en braille ?

Mélanie JOACHIMIAK

L'enquête a été généralisée par rapport à la loi de 2005 ; par rapport à l'accessibilité des lieux publics. On demandait également tout ce qui était accessibilité au niveau de l'accueil du public en général.

Donc, oui, hormis les matériels, on avait aussi une demande sur ce qu'ils possédaient au sein de la médiathèque. Sachant que tous les livres, aussi, en gros caractère ou leurs bibliothèques sonores ne servaient pas forcément qu'aux personnes déficientes visuelles, mais également aux personnes âgées qui se rendaient dans les médiathèques. C'est pour cela aussi qu'elles ont été équipées pour la plupart.

Pierre MARRAGOU

L'accompagnement que vous faites auprès des médiathèques porte-t-il uniquement sur le matériel ? Vous les aidez à mettre en place des espaces dédiés au handicap visuel ?

Mélanie JOACHIMIAK

Nous, on intervient justement sur la création de cet espace-là. En fait, on intervient également sur des sensibilisations. Une fois que l'espace a été créé, on vient pour voir notamment s'il est



conforme aux attentes et qu'il est accessible aux personnes déficientes visuelles puisque ce n'est pas vraiment évident quand on ne s'y connaît pas de créer un espace comme celui-ci.

On intervient donc sur une sensibilisation des professionnels sur place pour accueillir au mieux les personnes déficientes visuelles. On les aide également à communiquer sur cet espace. On les invite à faire une inauguration, avec en partenariat la presse locale.

Et puis, nous, on met obligatoirement un représentant de l'UNADEV pour essayer d'expliquer au mieux le fonctionnement de cet espace.

Saïd TAMGALTI

J'aimerais savoir en France concernant les déficients auditifs où l'on se trouve par rapport à l'Europe et à l'Amérique ? Quel est notre retard ? Est-ce que l'on est en avance ou en retard au niveau de l'accessibilité et de la lecture ?

Marie-Renée HECTOR

Je peux répondre. Techniquement, on n'est pas en retard sur les États-Unis ni sur l'Europe. Il y a deux choses que je n'ai pas dites.

Il y a quelque chose qui s'appelle le DAISY en ligne, qui se développe beaucoup. Là, on est en retard dessus. Cela veut dire quoi ? Cela veut dire qu'en Europe par exemple maintenant vous avez des déficients visuels qui peuvent télécharger, quand ils ont un Wi-Fi chez eux, à partir de leur propre petit lecteur mp3, puis ils le téléchargent sur leur bibliothèque. C'est ce qu'il va se faire bientôt pour nous aussi.

Les enjeux : c'est de progresser du point de vue technique. On n'est pas en retard techniquement. Il y a un consortium qui s'appelle le Consortium Daisy où la France est représentée avec l'association Valentin HAÛY et plusieurs autres associations françaises et avec les États-Unis.

On n'est pas en retard sauf sur le Daisy en ligne et l'accès à la lecture directe à partir de nos petits appareils, pour accéder directement à nos bibliothèques.

Le paradoxe est quand j'allume mon petit appareil de lecture, je vois : vision Australia, le Canada. Je n'y ai pas accès puisque je n'ai pas les mots de passe. On n'a pas le droit actuellement d'avoir accès aux bibliothèques étrangères à cause des lois qui ne sont pas encore passées et des conventions, et surtout des déclarations qui ne sont pas signées. Les traités internationaux ne sont pas signés.

Le problème que l'on a en tant qu'aveugle, est que l'on ne peut pas demander à une bibliothèque canadienne de nous passer un livre, parce que le Traité de Marrakech, qui nous permettra d'accéder à toutes les bibliothèques du monde, n'est pas encore ratifié.

Voilà où est la situation de la lecture pour les déficients visuels, surtout pour des aveugles qui ne peuvent pas accéder aux livres papier.

Saïd TAMGALTI

Merci. Peut-être peut-on revenir sur le déficit auditif et présenter maintenant Sandrine et l'application AVAMETRIE qui a été créée pour évaluer la qualité des sous-titrages ?



Sandrine BABAK

Bonjour. Je m'appelle Sandrine BABAK. J'ai créé avec une équipe de professionnel AVAMETRIE qui est un système d'évaluation collaborative de l'accessibilité audiovisuelle.

Qui porte le projet ? C'est une équipe de professionnel. Moi, j'ai passé dix ans à faire du sous-titrage à la télévision. Ensuite, j'ai été formée par l'association Tourisme et handicap pour évaluer l'accessibilité des lieux publics. Sur mon chemin, j'ai rencontré Gaël DUVAL qui est le pionnier de Linux en France. J'ai aussi rencontré Emmanuelle ABOAF qui a développé avec son amie Bénédicte, CinéST. Tous ensemble que nous portons ce projet d'évaluation.

On accumule ensemble plus de dix ans d'expériences dans le domaine.

Ce n'est pas seulement une affaire d'équipe professionnelle. C'est aussi un projet que l'on a créé avec les associations représentatives. On a l'association ADITUS, ART'SIGN, l'association AVA – AudioVisuel Accessible, CinéST qui est plutôt un site internet, MÉDIAS SOUS-TITRES, l'association UNISDA, Mouvement des Sourds de France et RETOUR D'IMAGE qui nous soutiennent dans l'évaluation et la progression de cette application. Surtout, on avait 60 ambassadeurs avec nous qui ont testé l'application et qui sont en contact direct avec l'équipe pour nous remonter leurs problèmes lorsqu'ils utilisent l'application.

C'est une application qui est déjà utilisée partout en France aujourd'hui. Cela fait à peine deux ou trois mois que l'on a sorti cette application. C'est déjà toute la France qui est quasiment représentée.

On parle d'accessibilité audiovisuelle. Qu'est-ce que c'est l'accessibilité audiovisuelle ?

C'est l'interprétation en langue des signes à la télévision. C'est aussi l'audio description et c'est le sous-titrage en direct ou en différé. Cela concerne six millions de personnes sourdes ou malentendantes en France et un million cinq cents mille de personnes aveugles ou malvoyantes. Ce ne sont que des chiffres français. Dans le monde, ce sont des centaines de millions de personnes concernées.

Comme on parle de chiffres, on parle aussi de coûts de l'accessibilité audiovisuelle. Pour le sous-titrage, le coût horaire moyen est de 390 à 960 €. Ensuite pour l'interprétation en langue des signes, on évalue le coût de 1 000 à 7 500 € par heure (coût horaire moyen). Pour l'audiodescription, c'est plus de 4 000 € par programme. Ce sont des moyennes. Évidemment, les chiffres comme cela peuvent paraître assez importants. En réalité, si l'on rapporte cela aux coûts d'un programme, qui des fois dépasse le million d'euro et même juste quelques centaines de milliers d'euros — cela est déjà beaucoup, finalement, l'accessibilité audiovisuelle ne coûte pas si cher.

Alors, pourquoi on pense qu'il y a un problème ? C'est parce qu'en fait, on a fait trois constats en travaillant autour du projet.

Le premier est qu'il y a des choses qui sont mises en place. Il y a une accessibilité audiovisuelle qui est en place et pourtant il y a un public qui est assez insatisfait. On le voit à travers les réseaux sociaux, notamment, où en général les gens vont chercher pourquoi, aujourd'hui, ils ne reçoivent pas le sous-titrage ? Pourquoi ce journal télé n'est pas interprété en langue des signes ? Pourquoi cette fiction n'est pas audio décrite ? On va avoir sur les réseaux sociaux des manifestations de mécontentement.

On s'est rendu compte aussi, deuxième constat, que les professionnels avaient du mal à répondre réellement au besoin du public parce qu'eux même souvent ne comprenaient pas pourquoi il y



avait autant de soucis. C'est la première chose, parce que la réalité de la diffusion du sous-titrage à la télévision dépend d'une complexité technique qu'il est difficile de résoudre par moment. Le deuxième constat par rapport aux professionnels est qu'en fait, en réalité, la plupart ne savent même pas à qui ils s'adressent. Souvent, ce sont des gens qui n'ont jamais eu aucun rapport avec le handicap. Ils ignorent totalement à qui ils parlent, à qui ils doivent s'adresser et comment s'adresser à ces personnes-là.

Heureusement, aujourd'hui, il y a quelques changements. Les associations sont consultées. Mais en fait, ce qui nous manquait est que le public lui-même puisse remonter son avis.

Le troisième constat est qu'il y a des lois. Il y a la loi du 11 février 2005. Il y a eu même des chartes de qualité pour répondre en fait au travers, malgré la loi. Pourtant, on voit encore des choses carrément illisibles au niveau du sous-titrage. J'explique pour les personnes malvoyantes, on a un slide qui représente un visuel télé avec le sous-titrage où l'on a le sosie d'Elvis, enfin c'est sous-titré le sosie, mais c'est écrit « est le fils », en trois mots. Quand en plus, on est sourd de naissance et qu'il nous faut acquérir la langue française en deuxième langue, etc. cela devient très problématique de pouvoir s'approprier ces sous-titres. Et c'est un exemple parmi des milliers.

Le CSA est censé surveiller tout cela. En 2015, le CSA fait état d'un sous-titrage à 100 % sur les grandes chaînes. Ceux qui sont sourds et malentendants ici, et qui dépendent du sous-titrage, peuvent me dire eux-mêmes que non, cela n'est pas vrai.

Pourquoi alors est-ce que l'on se rend compte que là il y a 100 % partout et qu'en réalité on ne voit pas ?

Tout simplement, parce que si vous regardez la source du CSA, c'est tout simplement une estimation fournie par les chaînes début 2016. C'est-à-dire qu'en fait, l'accessibilité audiovisuelle aujourd'hui, elle est autoévaluée par les chaînes. Cela pose problème.

Alors, c'est pareil. Cela c'est pour le sous-titrage pour les petites chaînes. On a aussi des variations au niveau du pourcentage, mais c'est également source estimation fournie par les chaînes début 2016.

C'est également la même chose pour l'audio description. C'est pareil. Et cela sera pareil pour la LSF.

Du coup, qui peut veiller sur l'accessibilité audiovisuelle ?

Là, on a un visuel qui représente la question, l'émission « question gouvernement », et l'on a un sous-titrage qui indique 1 000 € pour cette question. Ce n'est pas une blague en fait, c'est ce qui s'est passé vraiment à la télévision. C'est que l'on a eu le sous-titrage de « Question pour un champion » en boucle pendant deux semaines sur tous les programmes de France 3.

En fait, on ne s'est pas rendu compte du problème avant deux semaines et avant d'avoir le témoignage des téléspectateurs qui nous expliquaient. Je ne me suis rendue compte que quand j'utilise l'activation du sous-titrage par la Freebox. C'est là que l'on a compris qu'en réalité, les chaînes télé avaient elles-mêmes des difficultés pour savoir ce qui se passait. Parce que lors de la diffusion, des fois cela passe par des canaux différents et selon les box, on reçoit le sous-titrage ou non.

Notre idée c'était : vu que l'on a un problème selon la configuration matérielle et selon la chaîne,



selon la région de diffusion même parfois, comment on fait pour évaluer cela ? Comment est-ce que l'on fait pour surveiller cela ? Et qui peut surveiller l'accessibilité audiovisuelle du groupe ? En fait, c'est vous. On est en France, six millions de sourds et malentendants, un million cinq cent mille de personnes aveugles ou malvoyantes ; puis on est surtout 66 millions de citoyens.

On s'est dit : « il suffirait en fait d'avoir un outil qui permet aux gens d'évaluer l'accessibilité audiovisuelle ». Cet outil c'est quelque chose de très simple. C'est une toute petite innovation numérique, mais en réalité c'est une vraie révolution sociale. C'est-à-dire que grâce à AVAMETRIE, désormais ce sont les téléspectateurs qui vont évaluer la télévision. Ce n'est pas la télévision qui va s'évaluer elle-même.

Comment cela marche ?

Vous êtes devant votre télé, et que vous soyez sourd, aveugle, malentendant, voyant ou pas, vous allez vous rendre la télé utile. Vous êtes devant votre télé, puis par moment si vous utilisez le sous-titrage, vous allez tout simplement activer votre application AVAMETRIE, et évaluer si le sous-titrage vous semble bon, mauvais ou absent. C'est aussi simple que cela. Nous, on reçoit les données, on est capable de les compiler, de comparer par rapport aux matériels que vous utilisez, par rapport à la région d'où vous émettez votre évaluation, le programme, l'heure, etc. On peut transmettre ces données aux chaînes télé.

Ces données, elles ne sont pas transmises comme cela au hasard, parce que sinon les chaînes ne s'en serviraient pas. Elles sont transmises soit en alerte en temps réel, c'est-à-dire que si d'un seul coup le sous-titrage disparaît, on sera capable de remonter un pic d'alerte auprès des chaînes. Elles auront aussi un tableau de bord personnalisé. Elles pourront prendre en compte les évaluations de leurs téléspectateurs. On pourra fournir aussi des études multicritères et des rapports détaillés. Tout cela fournit des évaluations des téléspectateurs et de l'expertise professionnelle que nous, on est capable de donner.

Cette application pour vous, elle est 100 % gratuite évidemment, 100 % éthique, parce qu'il est hors de question qu'AVAMETRIE devienne une agence de communication. On n'est pas là pour aller distribuer les données à des annonceurs. Ce n'est pas du tout notre rôle. Nous, on veut se placer comme une agence d'étude de l'accessibilité pour porter la voix du public. Ce sera donc 100 % anonyme. C'est-à-dire que quand on reçoit les données, avant même que les données me soient retransmises à moi-même, l'ingénieur Gaël DUVAL, on dit « anonymiser », on rend anonymes toutes les données. Elle traverse les réseaux avec des numéros à la place de vos noms et des mails, etc.

Surtout, on est 100 % indépendant. La réalité d'une start-up numérique c'est d'aller chercher des fonds, etc. Nous, il aurait été facile que l'on aille s'adresser aux chaînes télé en disant : « regardez, on a un outil pour vous faire bien voir auprès de votre communauté, de vos téléspectateurs. » Mais si l'on fait cela, si par exemple, AVAMETRIE devient un outil de France Télévision ou un outil de TF1, on ne peut plus garantir une vision éthique et surtout indépendante de la qualité de l'accessibilité. On ne peut pas en réalité être financé par ce genre de chaîne et par les acteurs de l'audiovisuel. C'est une posture que l'on tiendra jusqu'au bout. Ce sont nos clients. Pour améliorer leurs services.

L'autre jour, j'ai été invité par une radio Vivre FM, l'animatrice me demandait si ce n'était pas une utopie de croire que les chaînes allaient réagir à ce que nous, on proposait. En fait, non. Ce n'est pas utopie. C'est même une réalité très concrète. Je vous ai montré la carte de la France, donc



on est partout en France. On a déjà reçu 10 000 évaluations de téléspectateurs. Et l'on est déjà capable de faire des rapports détaillés de la qualité de l'accessibilité. C'est d'autant moins une utopie que les annonceurs, eux, ont très bien compris l'intérêt du sous-titrage. Il y a eu un article dans Infopress, Facebook : on ne regarde pas forcément ces documents en remettant notre casque alors que l'on est devant tout le monde. On regarde tout cela avec le sous-titrage. Les annonceurs aujourd'hui sous-titrent leurs publicités.

Or, qui financent la télé ? Ce sont les annonceurs. C'est pour cela que ce n'est pas du tout une utopie. C'est même une réalité. La question serait plutôt le contraire. Est-ce que ce ne serait pas une utopie pour les chaînes de croire qu'elles peuvent encore se passer de l'avis des téléspectateurs ? Ça, c'est une utopie à mon avis. Elles ne peuvent plus s'en passer parce qu'aujourd'hui à l'heure du numérique, le téléspectateur peut s'exprimer. Et c'est ce que l'on fait.

Les perspectives évidemment. Aujourd'hui, j'ai beaucoup parlé de sous-titrage, mais en réalité, on va développer l'application, on va proposer de la développer pour évaluer l'audio description et la langue des signes à la télévision sur les replay, le cinéma, etc.

En fait, on veut porter la voix de l'accessibilité audiovisuelle. C'est un lien direct entre téléspectateur et monde de l'audiovisuel. C'est ça AVAMETRIE. Merci.

Saïd TAMGALTI

Merci beaucoup, Sandrine, pour cette présentation. Vraiment, c'était une explication très claire. C'est vrai que la qualité des sous-titres est mauvaise, comme tu l'as expliqué, il y a beaucoup de déception. Il faut arriver à faire évoluer les choses. C'est un combat qui n'est pas fini. Je trouve très utile de pouvoir utiliser ce portable justement pour les juger notamment sur le retard du sous-titre par rapport aux images, sur les erreurs, les fautes d'orthographe : parfois également cela va beaucoup trop vite, on n'arrive absolument pas à les lire. On sait qu'il y a des personnes sourdes, pour lesquelles, l'accès au français est souvent difficile, le français écrit bien sûr. C'est extrêmement fatigant on est obligé de faire l'effort afin de lire des sous-titres, qui eux-mêmes sont mal rédigés ou de mauvaise qualité. Si vous regardez un film, il est difficile de lire le sous-titrage du début de film jusqu'à la fin.

J'ai bien conscience que c'est encore un combat qui n'est pas fini comme vous le disiez. C'est vraiment très important que l'on ait comme ça l'avis de toutes les personnes sourdes, sur ces histoires d'évaluation. Ensuite comme cela, on pourra effectivement avoir un bilan général de ce qui se passe sur le sous-titre.

Vous avez peut-être des questions ?

François DECAUX participant salle

Bonjour. Merci pour la présentation : c'était vraiment intéressant. J'ai une question sur les sous-titres. La première question, à la télé, je n'ai pas compris pourquoi il y a deux options de sous-titre. On peut choisir l'option sous-titre pour sourds et malentendants, et l'option sous-titre normal. Moi, je n'ai pas compris la différence.

La deuxième question concerne le sous-titre sur les chaînes YouTube.



Par exemple, quand il y a une musique, pour voir les sous-titres aux paroles, ou une petite conférence ou un débat ou n'importe quelle vidéo sur Internet sur YouTube, il y a l'option sous-titre automatique et c'est mal traduit, c'est n'importe quoi. Est-ce qu'il existe des logiciels, des applications qui permettent de traduire automatiquement les vidéos YouTube ?

Sandrine BABAK

La première question concernait l'activation du sous-titrage. Il y a plusieurs choix. En fait, vous avez, en effet, le sous-titrage pour sourds et malentendants et le sous-titrage de traduction. Souvent, c'est lié au fait qu'une chaîne télé achète un programme, par exemple en anglais et elle propose un sous-titrage en français. Il y a plusieurs sous-titres, mais de traduction.

Puis le sous-titrage pour sourds et malentendants, il est spécifique, puisque l'on doit répondre à d'autres critères que le sous-titrage de traduction. On doit notamment signifier par exemple tous les bruits qui interviennent dans le film, on doit sous-titrer les chansons ou en tout cas donner des indications sonores. Aussi, les règles de sous-titrage sont un petit peu différentes puisque là on s'adresse à des personnes sourdes et malentendantes c'est-à-dire des personnes jeunes, mais aussi des personnes âgées qui deviennent malentendantes. Le temps de lecture est plus long, c'est une moyenne que l'on fait. Cela nécessite beaucoup plus d'adaptation.

En général, c'est du français. On passe du Français oral au Français écrit. Là d'ailleurs, vous pouvez voir avec l'écriture, l'écran-là qui présente le sous-titrage en direct. Pour ceux qui entendent, vous pouvez comparer qu'en fait, il y a un petit laps de temps. C'est normal, on ne peut pas lire et écrire aussi rapidement que moi je parle.

Quand on fait du sous-titrage en différé, on travaille l'adaptation pour que, dans le temps donné, dans mon temps de prise de parole, vous puissiez lire le même sens, vous puissiez comprendre la même chose que ce que je dis. Mais ce n'est pas forcément du mot à mot. Ce sont deux types de sous-titrage.

L'autre problème avec les chaînes c'est qu'elles paient déjà un sous-titrage de traduction pour x raisons, et parfois elles se servent de ce sous-titrage de traduction pour le proposer en sous-titrage pour sourds et malentendants alors que ce ne sont pas les deux mêmes sous-titrages. Dans ce cas, vous n'allez avoir qu'une option, alors que normalement vous devriez en avoir deux.

Le meilleur des cas est d'avoir, quand même, le sous-titrage pour sourd et malentendant, parce que vous allez avoir la description sonore, musicale et tout cela.

La deuxième question était pour YouTube. Est-ce que YouTube ne pourrait pas embaucher des gens ? Je ne crois pas. Je pense que la solution serait un travail collaboratif. C'est-à-dire des gens qui se proposent de sous-titrer des émissions qui sont particulièrement intéressantes. Ceci pour YouTube, pour les vidéos qui sont publiées par des personnes privées.

Après, pour les chaînes télé, elles disposent du sous-titrage. Normalement, ce qui serait bien, c'est qu'elles mettent à disposition ce sous-titrage quand l'émission est diffusée sur Internet. C'est en cours. Justement avec AVAMETRIE, on espère qu'en mesurant le poids du public, elles pourront proposer ce genre de service plus facilement. Normalement, cela devrait être dans l'air du temps, mais cela met du temps à venir.



Après, de toute façon, il y a des solutions qui sont en cours de création et d'élaboration. Il y a de nouvelles techniques de reconnaissance vocale. C'est Manon qui en parlera tout à l'heure pour ROGERVOICE par exemple. Espérons qu'un jour, on ait accès à des techniques de reconnaissance vocale très performante qui pourront répondre à vos besoins.

François DECAUX participant salle

Les chanteurs connus, il serait normal qu'ils sous-titrent leurs vidéos avec des paroles. On peut trouver les paroles de « La Marseillaise » en tapant « paroles La Marseillaise ». Il faudrait que les chanteurs s'engagent à mettre des sous-titres sur leurs clips.

Sandrine BABAK

Le problème est que si l'on parle de YouTube, c'est de la publication publique. En fait, tout le monde peut publier. La diffusion du sous-titrage dépend de celui qui publie. C'est-à-dire que même moi, si je veux vous rendre accessible une vidéo que vous aimez bien, je pourrais le faire puisque mon métier premier est sous-titreuse. Je sais très bien de quoi je parle. Je pourrais vous le faire, mais seulement pour sous-titrer une vidéo sur YouTube je dois avoir accès au compte de la personne qui a publié. Donc, cela dépend de la personne si elle est sensibilisée au sous-titrage, elle pourra faire son sous-titrage sur YouTube. Il y a un outil qui permet aux personnes de faire un sous-titrage. Pour les chaînes télé par contre, il n'y a pas d'excuse.

Marie-Renée HECTOR

Je m'interrogeais, puisque en tant que malvoyants ou non voyants au cinéma, on a des films audio décrits en français. Mais en France, il passe beaucoup de films en version originale. Dans ces cas-là, on n'a plus l'audiodescription ou alors il faut que le film soit audiodécrit en anglais et que le cinéma puisse nous passer l'audiodescription en anglais. Ceux qui ne parlent pas anglais n'ont pas toujours accès à l'audio description.

Je me demandais, quand une personne malentendante ou sourde regarde un film en version originale comment cela se passe-t'il ? Parce qu'elle ne peut pas à la fois regarder le film, une traduction en langue française ou en langue des signes et puis un sous-titrage. Je ne sais pas, vous devez avoir des yeux partout.

Comment est-ce que cela est possible ?

Saïd TAMGALTI

Peut-être que l'on pourrait laisser Manon PETIT de l'application ROGERVOICE faire sa présentation et garder les questions-réponses pour la fin

Manon PETIT

Bonjour à tous. ROGERVOICE, qu'est-ce que c'est ?

C'est une application, que vous installez sur votre smartphone, qui permet de faciliter les échanges



au téléphone pour les sourds et malentendants. Nous utilisons une technologie de reconnaissance vocale très performante qui permet de capturer la voix de votre interlocuteur pour la retranscrire sous forme de texte sur votre smartphone. C'est-à-dire que vous pouvez simplement lire votre appel quand vous ne pouvez pas l'entendre.

Pour échanger, bien entendu, il faut que vous puissiez répondre. Pour cela, vous avez deux options, vous pouvez répondre tout simplement à haute voix. Ou alors, si vous ne parlez pas, nous avons une option de synthèse vocale qui permet de taper votre réponse à l'écrit, grâce à un clavier intégré. La synthèse vocale se chargera de le vocaliser à votre interlocuteur.

Nous proposons également plusieurs types de configuration pour votre confort, au niveau du son notamment. Si vous souhaitez vous connecter avec Bluetooth pour vous permettre de mieux entendre, vous pouvez également couper le son.

L'application est disponible dans plus de 80 langues. C'est-à-dire que si vous avez beaucoup d'amis un peu partout dans le monde, vous avez la possibilité de choisir une langue pour eux, notamment s'ils sont québécois. Vous avez la possibilité de choisir le québécois qui peut-être un véritable avantage.

Certains d'entre vous me demanderont peut-être pourquoi le téléphone quand on est malentendant ? Effectivement, il existe de tas d'alternatives aujourd'hui. On a les SMS, les emails, il y a des tas de façons de communiquer qui ne nécessitent pas forcément d'entendre. On vous propose de téléphoner, parce que les entendants le peuvent. Eux aussi, ils ont les SMS, les emails et pourtant, ils téléphonent. Certains services sont accessibles parfois uniquement par téléphone quand vous voulez prendre des rendez-vous, quand vous cherchez à avoir des entretiens, parfois la première chose que l'on vous proposera est le téléphone.

C'est donc important que vous ayez aussi une alternative dans ces cas-là. C'est cela que l'on vous propose. Ce n'est pas une application, mais une alternative. Pour certaines personnes, le téléphone a été une éventualité dans leur passé. C'est une habitude qu'ils avaient et qu'ils ont perdue. Ce qui a été mon cas par exemple. J'étais entendante à une époque avant de perdre l'audition. J'ai appris à téléphoner, ce n'est plus le cas désormais. Pour certaines personnes, c'est une chose qu'elles peuvent récupérer par la suite.

J'aimerais également revenir sur le fait que l'on parle beaucoup de la reconnaissance vocale. Sandrine l'a mentionné tout à l'heure en terme de nouvelle technologie. Ces technologies aujourd'hui, nous permettent également de sensibiliser. Cela paraît un peu surprenant comme cela. C'est-à-dire que la reconnaissance vocale vous donne une preuve visuelle de l'importance de bien parler, de bien communiquer avec une personne sourde.

Je ne sais pas si vous avez déjà eu l'occasion de voir de la reconnaissance vocale. Certains d'entre vous ont probablement eu de très mauvaises expériences par exemple sur YouTube. C'est, parce que souvent les personnes ne font pas cet effort de communication, d'articuler tout simplement, d'adapter leur débit de parole. Aujourd'hui, la reconnaissance a fait d'énormes progrès. Elle permet de retranscrire souvent presque parfaitement ce qu'une personne peut dire. En l'occurrence, pour ROGERVOICE, la seule chose dont vous avez besoin pour avoir une bonne conversation, c'est une connexion Internet et un interlocuteur qui comprend vos besoins en communication.



Saïd TAMGALTI

Merci Manon, de toutes ces explications sur l'application ROGERVOICE. Peut-être qu'il y a des questions dans le public.

Participant salle 2

Bonsoir. On a évoqué Internet, mais plutôt à côté de la télévision notamment. Pour les aveugles, il existe un référentiel d'accessibilité qui s'appelle BrailleNet. Est-ce qu'il y a quelque chose, un équivalent ou un référentiel analogue qui existent pour les sourds et les malentendants ? Ou est-ce qu'il n'est pas nécessaire ?

Manon PETIT

Je dois vous l'avouer que je l'ignore. Est-ce que vous pouvez préciser un petit peu ce que vous entendez par référentiel ?

Pierre MARRAGOU

Juste pour préciser qu'effectivement dans le cas du handicap visuel, il existe ce que l'on appelle un référentiel qui est un ensemble de règles qui s'appliquent aux webmasters, aux gens qui conçoivent des sites internet pour leur dire quand un site internet est accessible ou pas. Il se trouve qu'en plus, ces règles d'accessibilité ont été reprises dans la loi, en tout cas pour les sites internet de services publics actuellement.

Je crois que la question est de savoir, si, pour le handicap auditif par rapport aux difficultés que l'on a pointées, est-ce qu'il existe un référentiel qui dise aux concepteurs de site internet ce qui est accessible et ce qui ne l'est pas ? Ou bien est-ce que cela n'existe pas ?

Participant salle 3

Bonsoir. Je suis informaticienne et sourde.

En fait, contrairement à vous, on n'a pas un certain nombre de règles. Pour les sites internet, il nous faut, pour l'accessibilité, des sous-titrages dans les vidéos. En fait, nous avons une charte d'égalité de sous-titrage qui a été signée par les associations, par les laboratoires de sous-titrage, par le CSA et des chaînes. Cette charte a été créée il y a quelques années. Mais le problème aujourd'hui est qu'on perd le contrôle par rapport à cette charte.

On peut dire qu'il y a une grande liberté de sous-titrage : tout le monde sous-titre ce qu'il veut. On essaie de faire respecter cette charte parce que l'on ne peut pas sous-titrer n'importe comment, on ne peut pas sous-titrer n'importe quoi, et l'on ne peut pas non plus compter non plus sur la reconnaissance vocale de YouTube, par exemple. Parce que la problématique avec la langue française avec les homonymes, les fautes d'orthographe, le lexique grammatical, la langue française est très compliquée.

Certes, il y a eu beaucoup de progrès là-dessus. Il y a encore des progrès à faire, donc on doit



compter sur les professionnels pour sous-titrer les vidéos. Moi, je sais qu'il existe un référentiel de sous-titrage établi par des experts d'accessibilité, mais il n'est pas vraiment diffusé, parce qu'ils sont en train de réunir toutes les informations.

Pour les sites internet, contrairement à vous, on a juste besoin de sous-titrage. Malheureusement, il y a de plus en plus de publicités, de plus en plus de vidéos, de cours, de tutoriaux qui se font par vidéo et ne sont pas sous-titrés. Évidemment, cela nous exclut. On aimerait bien que de plus en plus de vidéos soient sous-titrées.

Saïd TAMGALTI

D'autres questions ?

François DECAUX participant salle

Je vais rebondir sur un point pour les sous-titres. J'ai oublié d'évoquer la box.

Lorsque l'on regarde un film, une émission, un documentaire à la télé, on peut activer les sous-titres. Maintenant, on peut également revoir les émissions, les documentaires ou revoir un film en mode replay. Cela s'appelle l'option replay. Mais il n'y a aucun film, documentaire ou émission qui propose les sous-titres en replay. Autrement dit quand on regarde en direct une émission avec les sous-titres, cela marche. Mais lorsque l'on veut revoir l'émission en replay, il n'y a plus de sous-titres, pourquoi ?

Sandine BABAK

Pourquoi ? C'est la grande question parce qu'en réalité les sous-titres existent, donc ils ont été payés. Il suffit d'une petite manipulation technique pour que les sous-titres soient collés à la vidéo qui est diffusée en replay. Pourtant, cela n'est pas fait. Ce n'est pas fait, parce qu'il n'y a pas d'obligation légale.

Les chaînes manquent de bonne volonté, c'est que la plupart du temps, elles ne savent même pas qu'il faut le faire. Je veux dire, il y a vraiment un monde entre notre monde de téléspectateurs avec des besoins spécifiques et le monde de la télé qui est dans un truc carrément à part. En fait, il faut vraiment que la personne soit concernée par l'accessibilité pour qu'elle y pense et pour qu'elle l'impose à toute la chaîne de production qui la suit, qu'elle impose de rendre accessible les programmes.

Sinon, il y a la loi. Mais la loi pour les replay, elle n'a pas de... oui en audio description c'est pareil, et en langue des signes français, c'est pareil. Il y a énormément de travail à faire. La loi pour l'instant n'oblige pas les chaînes, donc les replay à être accessibles. Il y a une obligation sur les grandes chaînes, celles qui ont plus de 2,5 % d'audience annuelle, elles sont obligées de sous-titrer leur programme à 100 %. Nous, on peut agir en disant : « là, la loi n'est pas respectée, attention. » Mais sur les replay, ce ne sera pas avec la loi que l'on pourra agir. Ce sera grâce à du lobbying, cela s'appelle du lobbying tout simplement. Il faudra que l'on fasse pression en disant : « il y a un public pour ce programme mais à condition qu'il soit accessible. »



La petite histoire, par exemple pour France Télévision, je connais un petit peu ceux qui rendent accessibles les replay pour France Télévision. En fait, il suffit de leur envoyer un petit texto pour qu'ils rendent accessibles les programmes.

Participant salle 1

De ce fait, à part le lobbying, et dans les projets de loi en cours, en particulier sur le numérique, y a-t-il, et par quel moyen, une possibilité de remédier à ce manque pour les deux handicaps ?

Sandrine BABAK

Pour le replay ? Oui, certainement, il y a un moyen d'y remédier. Mais pour la petite histoire, vous connaissez la loi de 11 février 2005. Pour qu'elle soit votée, cela a déjà pris des années. Ensuite, elle a été votée en 2005 pour mise en application en 2010. Là, on est en 2016 et c'est encore défectueux. Et puis même cela a été reporté, etc. Évidemment, le meilleur moyen c'est que l'on puisse agir au niveau légal, mais en parallèle, il ne faut pas attendre que la loi fasse quelque chose. Il faut que l'on montre aussi de l'autre côté que les téléspectateurs, qu'ils soient sourds, aveugles, quels que soient leurs problèmes, ce sont aussi des téléspectateurs lambda, donc des clients, des consommateurs, etc. Ce qui stimule en fait des chaînes. C'est pour cela que l'on regarde la télé. Ils nous font des programmes pour que l'on puisse regarder les pubs entre les programmes, etc. On peut travailler plus facilement sur l'accessibilité avec France Télévision. Pour les chaînes privées, il faut donner des arguments commerciaux. Du coup, c'est montrer qu'il y a un public pour ces programmes en replay, à mon avis, est déjà une première solution à étudier de près.

Saïd TAMGALTI

Est-ce que vous avez des questions ?

Participante salle 4

J'avais une question concernant la bibliothèque. C'est intéressant ce que vous proposez, des livres audiovisuels accessibles. Je me demandais ce qu'il en était pour les livres accessibles en langue des signes pour les personnes sourdes et malentendantes ne maîtrisant pas le français.

Marie-Renée HECTOR

Je ne peux pas répondre à cette question. Je ne sais pas du tout pour la langue des signes. Je pense qu'il faut passer le micro à quelqu'un d'autre de plus compétent que moi sur la question.

Saïd TAMGALTI

Actuellement, par exemple dans les pôles sourds des médiathèques (à Paris) il y a un groupe des personnes sourdes qui traduisant des livres en langue des signes françaises. Mais cela n'a pas encore émergé.



François DECAUX

Juste un point, il y a un magazine qui s'appelle ART'PI avec des articles. À côté de l'article, il y a un flash où on peut accéder à une vidéo en LSF qui correspond à l'article.

Du coup, il y a quelques livres qui sont traduits en LSF, mais il faut savoir que cela a un coût et un budget très conséquent. Mais c'est très récent. Il faut que cela continue à se développer, mais on ne peut pas dire qu'il n'y a rien qui a été fait

Saïd TAMGALTI

Y a-t-il d'autres questions dans la salle ?

Participante salle 5

Oui, bonjour. Je me permets de revenir sur l'accès aux livres notamment sonores. Parce que tout à l'heure, Madame HECTOR parlait des problèmes de manque de ratification du traité de Marrakech et le problème de circulation des œuvres d'un pays à l'autre. Moi, je suis d'assez près ce qui se passe, mais sans être non plus une experte. J'avais remarqué il y a quelques mois ou années deux initiatives au niveau de l'AVH, de ce que proposait EOLE. Ils avaient intégré, du moins d'après ce que j'avais compris, des livres qui étaient adaptés par l'INCA ou l'IFMK ou je ne sais plus — un institut canadien qui s'occupe de transcription. Puis, ils avaient aussi proposé moyennant une cotisation supplémentaire, que les utilisateurs qui le souhaitaient puissent avoir accès à des livres issus de collections étrangères et en langue étrangère, notamment beaucoup en anglais et un petit peu en espagnol.

Je me demandais, au regard de la non-ratification par un certain nombre de pays du traité, ce qu'il en était. Est-ce que c'est une initiative propre à l'AVH qui aurait une « sorte d'exception » ou de possibilité de proposer cela ? Ou est-ce que cela se généralise ? Est-ce que l'on peut espérer avoir accès bientôt à d'autres bibliothèques ? Enfin, comment cela se passe-t-il par rapport à l'international et aux livres qui sont déjà transcrits ailleurs ? Merci.

Marie-Renée HECTOR

Les livres en anglais c'est autre chose. L'AVH propose des livres en anglais par l'organisme qui s'appelle Bookshare, notamment. J'en ai discuté récemment avec quelqu'un de l'AVH, ils utilisent le procédé TIGAR qui permet aux bibliothèques médiathèques professionnelles d'échanger entre elles.

La BNFA n'a pas encore rejoint ce processus-là. On a des livres en anglais aussi, mais ce n'est pas suivant le même procédé. C'est-à-dire que moi, si je donne un livre à faire en anglais ou si je veux un livre en anglais qui a été fait ou qui existe sur Internet, on peut le mettre sur la BNFA en l'adaptant.

TIGAR n'est pas une loi mais un protocole entre les bibliothèques qui permet à ÉOLE de le faire. On pouvait avant souscrire à BookShare, si l'on faisait des études d'Anglais.

Une chose que je pourrais rajouter aussi c'est que, pour la BNFA en tout cas, on a un projet que vous puissiez bientôt accéder directement avec vos smartphones.



Participant salle 6

J'ai une question à vous poser par rapport à ce que vous venez de dire Madame. Il y a des bibliothèques universitaires un peu partout en France. Elles sont accessibles ou ne le sont-elles pas ? Est-ce qu'il y a la même politique qui a été suivie auprès de ces bibliothèques ?

Moi, par exemple, je viens de Poitiers. Au sein de cette bibliothèque à l'université de Poitiers, il n'y a absolument aucun effort qui est fait en matière d'accessibilité. Je ne sais pas si c'est la même situation dans le reste de la France ou pas. Je m'interrogeais par rapport aux bibliothèques municipales et bibliothèques universitaires, est-ce que la même politique d'accessibilité qui est mise en place ?

Marie Renée HECTOR

Les bibliothèques universitaires, qui ont des scanners, ont des dispositions pour que les étudiants puissent emprunter les livres et scanner ce qui les intéresse. À ce que je sache pour l'instant, les bibliothèques universitaires n'ont pas d'accessibilité proprement dite. Elles ont des aides à l'accessibilité pour certaines d'entre elles, mais pas d'accessibilité directe.

Il y a même quelqu'un de Science po qui disait que pour accéder à certains ouvrages, il fallait s'inscrire dans les universités anglaises. Je ne sais pas ce qu'il en est exactement. Parfois, il faut passer par de petits biais comme celui-là et l'on retrouve les livres dans la langue où ils sont publiés. Je vais passer la parole à Pierre.

Pierre MARRAGOU

Juste un petit élément de réponse personnelle, déjà sur l'accessibilité des bibliothèques universitaires. Ce que dit Marie Renée est exact.

À ma connaissance, aucune bibliothèque universitaire n'aurait des rayons et des collections de livres audio. Par contre, ce qui change un peu la vie des étudiants d'aujourd'hui est la multiplication pour l'ensemble des étudiants et donc l'ensemble des utilisateurs des bibliothèques universitaires, de ressources numériques. De plus en plus de bibliothèques universitaires donnent accès à des portails internet sur lesquels on peut accéder aux articles de revues scientifiques que cela soit des revues de sciences dures ou de sciences humaines.

À travers ce moyen-là, les étudiants aveugles ou malvoyants ont quand même accès à une grande partie de l'information, parfois avec des petites difficultés d'accessibilité, mais parfois aussi sans aucune difficulté. Quand on a accès à ces bases de données, il est vrai que cela rend pas mal accessible le contenu de la bibliothèque universitaire.

Sur la deuxième partie de la question, à savoir les bibliothèques municipales, c'est très variable d'une ville à l'autre. Malheureusement, je ne connais pas Poitiers. Peut-être qu'à Poitiers cela n'est pas extraordinaire, mais il existe d'autres villes où l'on a des collections de livres audio qui servent aux malvoyants ; mais pas seulement, ils servent aussi aux publics classiques. Et puis des bibliothèques où il y a du matériel mis à la disposition des lecteurs.



Participant salle 6

À Poitiers, je ne vois pas de personnes aveugles au sein de la bibliothèque. Alors, je me dis dans ce cas-là qu'effectivement l'accessibilité n'est pas du tout adaptée par rapport à ce handicap.

Pierre MARRAGOU

Il y a peut-être deux autres explications.

La première, c'est que peut-être certaines viennent, mais elles ne lisent pas sur place. De toute façon, si l'on doit lire notre livre audio, il faut un lecteur CD. Donc, on est mieux chez soi pour le faire. Dans ce cas-là, les personnes viennent juste emprunter un livre. Quand il s'agit de personnes âgées, c'est parfois quelqu'un de leur famille qui vient chercher le livre. C'est peut-être la première explication pour laquelle tu ne vois pas beaucoup de personnes aveugles.

La deuxième explication est peut-être aussi qu'il existe des services qui ne sont pas connus du grand public.

Participant salle 6

Je connais des étudiants aveugles, mais je sais qu'on les croise rarement dans les bibliothèques. En fait, ils n'y sont pas.

Pierre MARRAGOU

Parce que bien souvent et effectivement, ce n'est pas l'endroit le plus pratique pour trouver l'information, puisqu'on l'aura grâce à l'ordinateur et au lecteur CD. Donc, la présence dans la bibliothèque n'est pas nécessaire. Si le livre n'existe pas dans un format qui nous convient, il va falloir le scanner. Là aussi, il est vrai que cela ne se passe pas dans la bibliothèque.

Participant salle 7

Je voudrais apporter de petits éléments de réponse en témoignant, parce que j'ai fini assez récemment mes études. J'étais dans une bibliothèque d'une école supérieure dans le 15^e arrondissement. On a une grande médiathèque sur tous les métiers d'enseignement, des manuels scolaires ou des choses comme cela, y compris bien sûr ceux qui ne sont pas encore proposés en ligne par les éditeurs.

Un jour, la bibliothécaire s'est étonnée du fait que je ne venais pas plus souvent.

En fait, j'étais venue plusieurs fois, j'avais demandé à un camarade de me lire un certain chapitre du manuel que je ne pouvais pas scanner, puisqu'il y a des images un peu partout sur la page. On s'est vite rendu compte que cela gênait les autres étudiants, puisque l'on ne pouvait pas venir à d'autres horaires. Donc, on venait en même temps que tout le monde. Cela incommode un peu ceux qui travaillaient et préparaient un concours à côté de nous. Il n'y avait pas de cabine comme à la Bibliothèque nationale de France ou des structures comme cela. On ne pouvait pas s'isoler.

La deuxième expérience est qu'une fois, j'étais à la bibliothèque de la maison de la recherche du côté d'Odéon. J'avais un mémoire à faire, et je devais consulter des thèses. J'avais commencé à



photocopier une certaine partie d'une thèse qui m'intéressait pour la scanner chez moi puisque je ne pouvais pas faire sortir la thèse de la bibliothèque universitaire. La dame visiblement n'était pas au courant de l'exception handicap. Elle s'est vraiment étonnée que je photocopie. C'est vrai que j'ai photocopié beaucoup de pages, parce qu'il y avait beaucoup de pages de la thèse qui m'intéressaient dans ma recherche. Elle m'a vraiment dit : « stop. Vous avez dépassé largement la limite autorisée ». La limite autorisée était une dixième d'un certain nombre de pages que j'avais dépassé, parce que cela était la seule solution pour moi de scanner — de les faire sortir et de les scanner, puisqu'il n'y avait pas de scanner dans la bibliothèque. Je n'ai pas pu. J'ai dû faire intervenir l'association Baisser les barrières. Ils m'ont aidée. C'est vrai que les gens dans les bibliothèques universitaires ne sont pas au courant de l'exception handicap. En tout cas, cette dame me reprochait de faire en sorte d'avoir accès à la thèse. C'est peut-être un petit peu aberrant.

Saïd TAMGALTI

Merci pour ce témoignage.

François DECAUX

Je vais complètement changer le sujet, parce qu'il y a une question importante que je voulais poser. Je suis représentant des personnes en situation de handicap à l'université de Lorraine. Je me bats pour avoir l'autorisation de créer une liste de diffusion. C'est-à-dire, une liste avec toutes les adresses email des personnes en situation de handicap à l'université de Lorraine, tous handicaps confondus.

Pourquoi ? Parce qu'avec l'université de Lorraine, on a beaucoup d'événements qui sont accessibles aux personnes en situation de handicap, que cela soit des événements sportifs, culturels ou sorties.

Du coup, c'est une question que je voulais poser à propos de la formation à la communication parce qu'en fait, ils m'ont refusé de faire une liste. Pour quelle raison ? Discrimination ! Moi, je leur ai dit : « non, il n'y a pas de discrimination, parce que le plus important est de donner l'information, de rendre accessible aux personnes en situation de handicap l'information qui les concerne ». S'il y a un événement pour les personnes en situation de handicap, j'ai envie naturellement d'envoyer un email, mais ils m'empêchent.

J'ai une liste de huit personnes, les seules personnes en situation de handicap que je connais. Pourtant à l'université de Lorraine, il y a beaucoup plus de personnes en situation de handicap. Du coup, je me bats pour prouver qu'en fait il n'y a pas de discrimination dans le fait de constituer une liste.

Il y a bien des listes, pourtant, à l'université. Par exemple mon école de commerce, il y a une liste avec tous les étudiants de l'école de commerce.

Pourquoi ne pas créer une liste avec tous les étudiants en situation de handicap à l'université de Lorraine ? J'ai fait des pétitions. J'ai eu plus de 200 signatures pour avoir l'autorisation, pour montrer que les étudiants en situation de handicap doivent faire une liste et qu'ils ne considèrent pas cela comme la discrimination. Je suis en train de me battre pour cela. Qu'est-ce que vous en pensez ?



Pierre MARRAGOU

J'avais juste une remarque, parce que cela m'inspire une réflexion.

Il existe déjà tout un tas de dispositifs d'accès à l'information, mais s'ils ne sont pas connus, cela ne sert pas à grand-chose. La raison pour laquelle ta question m'interpelle est que cela ne sert à rien de faire tout un tas de choses pour les personnes handicapées si l'on n'arrive pas à les informer de l'existence de ces dispositifs-là.

Avant de répondre plus sérieusement, je me disais : est-ce que la proposition que tu pourrais leur faire, ce ne serait pas de leur dire : « si vous refusez de faire une mailing-list handicap. Dans ce cas-là, vous n'avez qu'à diffuser cette information-là dans la newsletter de l'université, par exemple. »

Sandrine BABAK

En fait, la discrimination, ce n'est pas vous qui seriez en situation de discrimination mais plutôt l'université, qui, si elle avait une liste de personnes handicapées, ce serait une liste discriminatoire. Justement en France, heureusement et malheureusement, mais quelque part heureusement, il y a une protection de la vie privée. On n'a pas le droit de répertorier les gens selon leur état de santé. Toutes les questions relatives à l'état de santé, à un problème physique, même un régime alimentaire, je crois qu'il y a la religion aussi, la couleur de peau et tout cela, cela est absolument interdit par la loi de les poser.

J'ai été confrontée à ce problème-là lorsque l'on a développé AVAMETRIE parce que l'on voulait par exemple, poser dans un questionnaire : « êtes-vous sourds profonds ou légèrement sourds pour savoir à quel niveau de sous-titres devaient avoir accès les gens ? ». C'est absolument interdit. En fait, il faudrait que vous ayez un formulaire par exemple. Dans ce formulaire, vous posez la question : « êtes-vous intéressés par les programmes accessibles ? » Là, cela est autorisé. Ce questionnaire pourrait être diffusé par votre université.

C'est comme cela que cela peut fonctionner. Il faut que les gens viennent à vous, parce qu'ils sont intéressés par votre proposition. L'université n'a absolument pas le droit de vous fournir un fichier de gens sourds, aveugles, handicapés. C'est impossible.

Saïd TAMGALTI

Qui a une question rapide peut-être, s'il vous plaît ?

Participant salle 1

Élément de réponse supplémentaire. Effectivement, la CNIL interdit l'affichage des gens, quel que soit le motif. Par contre, le bouche-à-oreille entre étudiants peut être une source de fonctionnement en s'autodiffusant l'adresse email pour se faire le fichier.

Concernant les bibliothèques, effectivement les personnes aveugles peuvent avoir besoin soit de se faire lire, soit de scanner, soit de prendre connaissance d'une manière ou d'une autre. Dans les locaux des bibliothèques, ce n'est pas le meilleur endroit puisque cela gêne les voisins. Effectivement aussi, se développe le numérique, mais sur les sites internet des universités et des grandes écoles.



Tous les sites internet ne sont pas encore totalement accessibles bien que ce soit normalement obligatoire.

De ce fait, une des solutions, c'est de prendre les connaissances de ces documents par scan ou par lecture sur l'ordinateur personnel. Donc effectivement, à l'extérieur de la bibliothèque.

Je précise, effectivement, aussi, que si les associations et organismes étudiants d'aide aux étudiants handicapés peuvent dans certains cas répondre, une association qu'on a évoquée Baisser les barrières, très connue dans le monde étudiant. Il peut en exister d'autres localement qui ont les mêmes activités.

Saïd TAMGALTI

Merci à tous. Merci beaucoup d'être venus. On va devoir conclure.

C'est vrai qu'en ce qui concerne le handicap auditif, le combat n'est pas fini sur l'accessibilité, tout comme pour les malvoyants. Bien sûr on continue, notamment la FÉDÉEH, on continue à faire ce qu'il faut. Évidemment, l'accessibilité sur les sites internet n'est pas non plus aboutie. Encore toute une période de militantisme pour nous qui s'annonce.

Je pense que l'on a conclu. Est-ce que tu veux rajouter quelque chose, Pierre ?

Pierre MARRAGOU

Je terminerais juste en vous remerciant toutes et tous de vos interventions, de vos questions en remerciant les intervenantes. Merci à toutes. N'hésitez pas à poursuivre les échanges et les discussions.

Participant salle 1

Pour Poitiers, il y a une association qui s'appelle Ville Internet !

